

« Aujourd'hui, le 28 avril 2021, la Covid 19, c'est prêt de 300 morts par jour... »

C'est l'équivalent du crash d'un airbus A350 tous les jours ... Beaucoup de ceux qui ont survécu présentent un syndrome post-Covid dont on ne connaît pas le pronostic ni à court terme ni à long terme ...

Alors en l'absence de traitement spécifique faut-il se faire vacciner ?

OUI et voici pourquoi.

La situation épidémiologique en France métropolitaine à l'approche de la levée annoncée de certaines mesures de restrictions renforcées apparaît beaucoup moins favorable qu'elle ne l'était une semaine avant la levée du deuxième confinement.

Le ralentissement de la circulation virale et ses répercussions sur l'activité hospitalière s'opèrent lentement. À une semaine de la levée annoncée de certaines restrictions pour le 03 mai 2021, le niveau d'incidence des cas confirmés en France métropolitaine est, selon les groupes, deux à trois fois supérieur à celui observé une semaine avant le déconfinement du 15 décembre 2020 ...

La couverture vaccinale des personnes complètement vaccinées est en progression mais inférieure à 10% de la population. Dans ce contexte, un haut niveau d'adhésion aux mesures de prévention individuelles et la progression rapide de la vaccination sont essentiels pour permettre un assouplissement prochain des mesures collectives sans risquer un nouveau débordement des capacités hospitalières.

Plus de 21 222 000 injections ont été réalisées au 28/04/2021. La vaccination n'a commencé que le 27 décembre 2020 en France.

22.24% des Français ont reçu au moins une dose de vaccin, 9.43% ont reçu les deux doses. Il reste à vacciner au moins 37.76% des Français avant d'atteindre un taux de vaccination de 60% qui devrait permettre un début d'immunité collective si les « variants » ne remettent pas tout en cause ..

Nous sommes donc encore loin de pouvoir affirmer que la situation est maîtrisée.

La vaccination est la seule arme dont nous disposons. Les vaccins sont sûrs et surveillés de très près par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament.

Malheureusement les médias ne rapportent que les effets indésirables des vaccins et tout particulièrement ceux d'AstraZeneca.

Tous les vaccins ont des effets indésirables qu'ils soient à vecteur ARN ou autre.

Les données issues des enquêtes de pharmacovigilance ne peuvent en aucun cas conduire à une analyse comparative des vaccins entre eux et prouver que l'un est meilleur que l'autre.

Les 2/3 des effets indésirables sont considérés comme non graves tels qu'un syndrome grippal ou une réaction au point d'injection.

Le tiers restant est fait d'événements multiples souvent associés et maintenant bien identifiés et plus ou moins spécifique d'un type de vaccin (des thromboses veineuses profondes existent pour tous les vaccins).

Depuis le début de la vaccination de masse, des décès ont été rapportés mais il est encore impossible sur les études (et enquêtes) qui sont en cours de les attribuer directement à un type de vaccin. (65 décès ont été rapportés après une vaccination Astra Zeneca, 405 après le Vaccin Pfizer).

Rappelons que la Covid-19 tue toujours près de 300 personnes par jour. Le rapport bénéfice risque reste très en faveur des vaccins quels qu'ils soient.

Se faire vacciner est un acte individuel qui n'est pas (encore ?) obligatoire mais c'est surtout dans la crise sanitaire actuelle, un acte de solidarité même s'il implique une prise infinitésimale de risque ...

**Richard LANDRAUD, 1er Adjoint,
Mairie de JUGEALS-NAZARETH**



Association « Bien-vivre à Jugeals-Nazareth »

Suite aux deux derniers bulletins, l'association souhaite apporter des précisions concernant la réunion du 25 février 2021 à Turenne. Pour rappel, cette table ronde a été organisée à l'initiative de **Turenne-Environnement, Noailles-Environnement et Bien-Vivre à Jugeals-Nazareth** pour alerter les départements du Lot et de la Corrèze, en présence des maires du secteur, sur la problématique des liaisons routières entre l'A20, le midi corrézien et le nord du Lot. Lors de cette réunion, une étude réalisée bénévolement par les trois associations a été présentée pour dresser un diagnostic de la situation actuelle en insistant sur :

- Les conséquences multiples de l'absence d'un accès sécurisé, notamment pour les PL, vers l'autoroute A20 entre le nord de Brive et Souillac (abandon du T3)
- Le manque de sécurité des départementales avec le flux déjà existant pour les usagers comme les riverains

- Le risque que le Contournement de Noailles concentre à lui seul les flux sur un même secteur : il faut souhaiter que l'ouverture de la déviation de Malemort prévue en 2022 puisse capter une partie de ces flux et notamment de PL vers l'A20. Cette mise en service ayant lieu bien en amont du projet de déviation à Noailles, une nouvelle évaluation des flux devra alors être prise en compte pour mesurer l'impact sur notre territoire. Notre commune est directement impactée par ce triptyque. Il serait important de considérer et d'agir collectivement pour que la sécurité des trois départementales qui la traversent soit assurée tant pour tous les riverains que pour les usagers que nous sommes tous (jeunes ou moins jeunes, automobilistes, cyclistes, et piétons). Force est de constater qu'un grand vide existe à ce jour quant à la sécurisation de ces axes :



- Pour la D8 et la traversée du bourg de Nazareth, des marquages sont à créer ou à renouveler, des passages piétons bien signalés et protégés comme des aménagements visant à réduire la vitesse sont nécessaires, en particulier au niveau des arrêts de bus que nos jeunes empruntent **chaque matin dans l'obscurité...**
- Pour la D73 qui traverse le bourg entre l'école et la cantine - zone très fréquentée en particulier au moment des sorties d'école - des travaux d'aménagement sont à mettre en place ; une sécurisation est également nécessaire sur le reste de la voie dans un secteur lui aussi très urbanisé...
- La D158 (entre Noailles et Montplaisir), **n'est pas adaptée au flux quotidien** de 4 000 véhicules et d'une centaine de camions malgré l'interdiction 3.5T où l'urbanisation est forte avec de multiples accès, des intersections dangereuses, et la proximité du stade de Noailles qui draine un flux considérable...



Cet inventaire est loin d'être exhaustif, aussi les travaux engagés par le département pour la sécurisation évolutive de la D158 ne devraient-ils pas amorcer une réflexion et une concertation communales plus que nécessaires pour des aménagements de sécurité adaptés sur la D73 et la D8 ?

Tous les habitants qui souhaitent participer à l'amélioration de notre cadre de vie peuvent nous rejoindre dans notre association "BIEN-VIVRE à JUGEALS-NAZARETH". Le compte-rendu complet de la réunion du 25 février peut être obtenu en contactant notre bureau.

Marilyn BORNES
Pour le bureau de « Bien vivre à Jugeals-Nazareth »
bienvivre-jugealsnazareth@gmail.com
Tel. 06 70 35 55 90

Visitez notre site : www.jugeals-nazareth.fr